

Une collectivité autonome basée sur la confiance

La politique du personnel d'AGRIDEA se fonde sur la vision, la mission, les statuts et la stratégie de l'entreprise. La politique du personnel définit les conditions et rapports de travail permettant d'assurer la rentabilité et la capacité concurrentielle de l'entreprise, ainsi que l'épanouissement personnel des collaboratrices et collaborateurs. Elle exprime le désir d'AGRIDEA d'attirer les meilleurs éléments et leur permettre de se développer.

Sommaire

Nos valeurs	2
Processus de consultation	4
La ligne de flottaison	5
La formule de base correctement appliquée nous mène au...	6

Impressum

Edition	AGRIDEA Jordils 1 • CP 1080 CH-1001 Lausanne T +41 (0)21 619 44 00 F +41 (0)21 617 02 61 www.agridea.ch
Rédaction	Esther Weiss
Mise en page / illustrations	Michael Knipfer
Traduction	Vera Susic, Bettina Perroud

© AGRIDEA, novembre 2016



Vision



AGRIDEA s'engage pour une agriculture efficace et durable, ainsi que pour un espace rural dynamique. Elle contribue également à la production d'aliments de qualité et à la création d'un espace de vie de grande valeur.

Mission



AGRIDEA est le centre de compétences pour la préparation, l'échange et la diffusion des connaissances et du savoir-faire issus de la pratique et de la recherche. Elle tisse des liens entre les acteurs de l'agriculture et de l'espace rural.

Nos valeurs



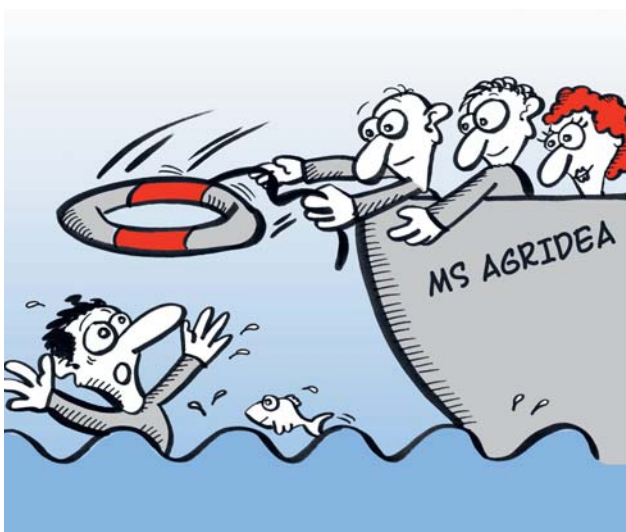
Confiance mutuelle



Relations respectueuses



Solidarité



Sens de la justice



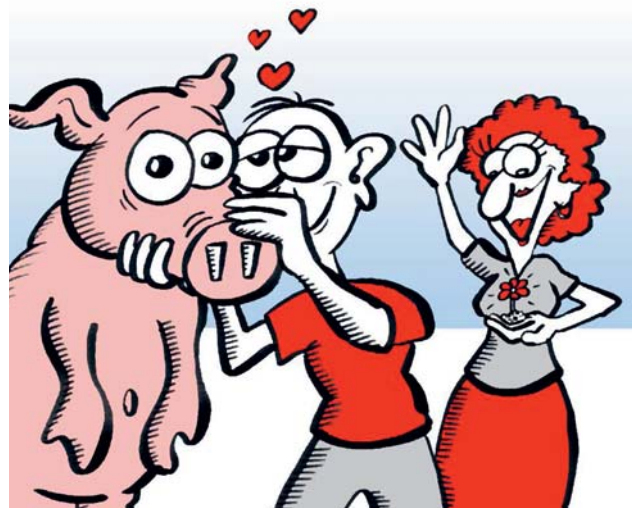
Harmonie entre conseil et action



Organisation individuelle et responsabilité à tous les échelons



Enthousiasme



Orienté résultat



Ouverture d'esprit



Ce sont les femmes et les hommes qui contribuent au succès d'AGRIDEA

La formule de base applicable: **liberté d'action + responsabilité = performance et plaisir**

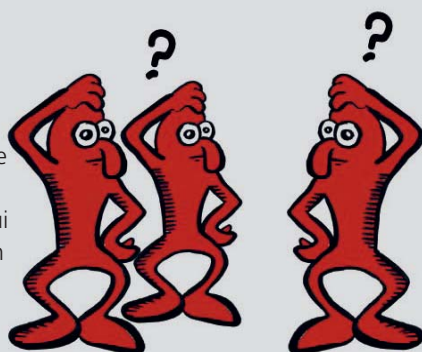
Le processus de consultation et la ligne de flottaison participent à la réussite de la formule.

Processus de consultation

Le groupe:

Qui décide?

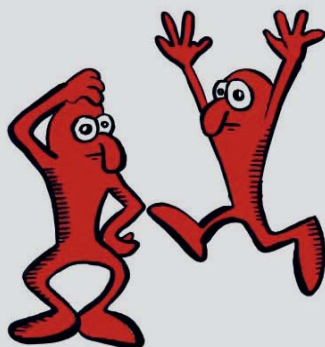
- Connaît le principe: « les chefs devraient décider le moins possible eux-mêmes ».
- Choisit une personne qui prend les décisions selon des critères tels que: les inquiétudes, la proximité du problème, la recherche d'idées, etc.



La personne qui décide et celle qui est consultée:

Quelles sont les options?

- Mènent des « dialogues de consultation ».
- Echantent des connaissances.
- Délimitent le champ de décisions.
- Apprennent et évoluent ensemble.



Le groupe:

Que pouvons-nous améliorer?

- Reste solidaire lorsqu'une décision est prise, afin que personne n'ait à assumer une responsabilité de manière individuelle.
- Se réjouit ensemble, se donne des feedbacks.
- Se montre tolérant et indulgent si nécessaire.
- Se souvient ensuite du problème.



La personne, qui décide: Qui dois-je consulter?

- Sait que la consultation est obligatoire dans une décision individuelle décentralisée.
- Cherche de l'aide auprès d'expert-e-s qualifié-e-s (collègues de bureau, collègues d'autres domaines thématiques, spécialistes internes, expert-e-s externes, conseiller-ère-s, supérieur-e-s hiérarchiques voire des membres du comité selon le degré d'importance).
- Est responsable du choix du partenaire de consultation interne et externe.



A B

La personne qui décide: Quelle décision dois-je prendre?

- Assume l'entière responsabilité.
- Prend une décision en tenant compte les différentes idées et points de vue pour trouver les meilleures solutions.
- Accompagne les incidences de la décision.
- Défend, le cas échéant modifie sa décision.

Le but de la consultation est de recenser des opinions, des idées et des conseils. Le-la responsable de la décision ne doit pas nécessairement tenir compte des remarques. La consultation n'est pas un vote démocratique.

Le tableau de décisions indique pour quelles tâches la consultation est obligatoire. De plus, sont également concernées toutes les décisions qui tombent en dessous de la ligne de flottaison. Pour toutes les autres tâches, il appartient à la personne qui décide si et pour quelle consultation cela est significatif.

Processus:

La personne qui décide conduit la consultation avant décision, lorsque celle-ci est obligatoire et/ou lorsqu'elle est jugée nécessaire.

Sont consultés les collaborateur-trice-s, les spécialistes internes, les expert-e-s externes, les conseiller-ère-s, les supérieur-e-s hiérarchiques susceptibles d'apporter un autre regard ou d'autres connaissances utiles à la décision.

La personne qui décide recueille les opinions des gens consultés, les analyse et cherche la meilleure solution. Elle prend en tout

temps l'entière responsabilité de la décision. Pour autant que les règles soient respectées (ex. ligne de flottaison) le groupe porte la décision.

La personne qui décide communique aux personnes consultées la décision prise et les raisons qui ont mené à ce résultat.

Liens AGRIconnect pour des informations détaillées

Politique du personnel:

AMS 2.0 / Dokuments / 6. Unterstützungsprozesse / 6.1 Personalwesen / Reglemente / F / Politique du personnel_22.11.2012.pdf

Tâches et décisions:

AMS 2.0 / Dokuments / 5. Unternehmensmanagement / 5.4 Unternehmensführung / 5.4.1 Führung_Direction / Funktionen, Entscheide / 01_Tabelle_Tâches et décisions Respons Thématiques.docx

Glossar Funktionen und Entscheide

AMS 2.0 / Dokuments / 5. Unternehmensmanagement / 5.4 Unternehmensführung / 5.4.1 Führung_Direction / Funktionen, Entscheide / 2 Glossaire Fonctions et Décisions_F.docx

La ligne de flottaison

La ligne de flottaison désigne le seuil à partir duquel la décision devient critique pour AGRIDEA. Au-dessus de cette ligne de flottaison, les décisions ne sont pas critiques, c'est-à-dire que la personne concernée peut (mais ne doit pas forcément) consulter. Si la décision est critique, la consultation est nécessaire. Le tableau de décisions indique quelles décisions requièrent une

consultation obligatoire. La consultation facultative n'est pas représentée dans le tableau de décisions, car d'une part elle touche un grand nombre de personnes et, d'autre part, la forme de la consultation dépendra du thème à traiter et de la portée de la décision.



La formule de base correctement appliquée nous mène au...

Respect et confiance comme clé du succès.



Allègement de la bureaucratie: les mémos sont courts et concis. Dans le cadre du processus de consultation, pratiquement toutes les décisions peuvent être prises, soit individuellement, soit dans le groupe.



Travail dans les projets: la collaboration à des projets est facultative. Si un projet n'éveille aucune motivation, il sera abandonné ou modifié.



Horaires et lieux de travail flexibles: depuis le bureau ou en télétravail.



Attitude par rapport aux réunions: toutes les réunions sont facultatives, si bien qu'elles doivent être attractives et efficaces.

